

Pour diffusion immédiate

## **COMMUNIQUÉ**

### **Glenmount : une entente en voie d'être conclue entre CDN—NDG et Mont-Royal**

**MONTRÉAL, le 1<sup>er</sup> septembre 2005** – Une entente permettant aux citoyens du secteur de Glenmount de continuer à bénéficier des services de sports et de loisirs de Mont-Royal, après l'entrée en vigueur des défusions municipales, devrait être approuvée, le mardi 6 septembre, par les conseils des arrondissements de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (CDN—NDG) et de Mont-Royal.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2006 constituera le jour de l'entrée en vigueur des défusions municipales. C'est à compter de cette date que le secteur de Glenmount, qui fait actuellement partie de l'arrondissement de Mont-Royal, redeviendra partie intégrante de CDN—NDG. En vertu de l'entente, les citoyens du secteur de Glenmount pourront continuer à profiter des services de sports et de loisirs offerts par la future Ville Mont-Royal. Ces services comprendront l'accès à la bibliothèque, aux terrains de tennis et à la piscine ainsi que la possibilité de s'abonner aux activités de sports et de loisirs. L'entente est d'une durée de trois ans avec une possibilité de prolongation de deux ans.

« Un tel type d'entente existait avant les fusions, a rappelé le maire de l'arrondissement de CDN—NDG, M. Michael Applebaum. Toutefois, les résidants de Glenmount auront désormais droit aux mêmes tarifs que ceux de Mont-Royal et n'auront plus de suppléments à payer pour l'utilisation de la piscine et des terrains de tennis. »

« Je suis très heureuse que nous puissions ainsi répondre aux attentes des résidants de Glenmount, a ajouté la mairesse de l'arrondissement de Mont-Royal, M<sup>me</sup> Suzanne Caron. Nous avons été sensibles à leur désir, clairement exprimé en mai dernier, de pouvoir continuer à participer aux activités que nous offrons, et leur permettre ainsi de continuer à côtoyer leurs amis de Ville Mont-Royal. »

Le secteur Glenmount, qui compte quelque 2000 habitants, est un secteur résidentiel rectangulaire délimité au sud et à l'ouest par la rue Jean-Talon Ouest, au nord par l'avenue Glencoe et à l'est par un tracé situé entre les chemins Canora et Aberdare.

L'adoption des grandes lignes de l'entente de principe devrait se faire le mardi 6 septembre, date de la prochaine séance du conseil des arrondissements de CDN—NDG et de Mont-Royal. La séance du conseil de l'arrondissement de CDN—NDG aura lieu, à compter de 19 h, à l'Édifice Cummings situé au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine. Quant à la séance de l'arrondissement de Mont-Royal, elle se déroulera, à partir de 19 h, au bureau d'arrondissement situé au 90, avenue Roosevelt.